SORHOGECO

SOCIETE RHODANIENNE DE GESTION ET DE COMPTABILITE
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE ET A LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
42 CHEMIN DU MOULIN CARRON – BAT. A1 69130 ECULLY
SAS AU CAPITAL DE 7 622.45 EUROS – SIRET 404 971 830 000 25
Tél. 04 37 65 37 57 Fax. 04 37 65 37 58 **contact@sorhogeco.com**

Fondation des Maisons Familiales Rurales dans le Monde

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

exercice clos le 31 août 2025

Fondation des Maisons Familiales Rurales dans le Monde
58 rue Notre-Dame de Lorette – 75009 Paris
Ce rapport comporte 42 pages

Fondation des Maisons Familiales Rurales dans le Monde

Siège social : 58 rue Notre-Dame de Lorette – 75009 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2026

Au Conseil d'administration,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation des Maisons Familiales Rurales dans le Monde relatifs à l'exercice clos le 31 août 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 septembre 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Les modalités d'élaboration retenues pour établir le compte de résultat par origine et par destination ainsi que le compte d'emploi des ressources sont détaillées dans la note 6.2 « Principes, règles et méthode d'établissement du CROD et du CER » de l'annexe aux comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons apprécié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination, et du compte d'emploi annuel des ressources font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC N° 2018-06 et ont correctement été appliquées.

- Votre fondation constitue des fonds dédiés tels que décrits dans la note 3.2.5 de l'annexe des comptes annuels. Nos travaux ont consisté à examiner les procédures d'affectation aux projets concernés et à examiner, par sondages, les engagements à réaliser et les reports de ressources constatés sur l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CHARGÉES DE L'ADMINISTRATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction et aux personnes chargées de l'administration de l'association d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction et aux personnes chargées de l'administration de l'association d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Lyon, le 14 octobre 2026



Sorhogeco S.A.S. R.Aksoum
Commissaire aux Comptes

ANNEXE : DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ ■ ■

BILAN ACTIF

Période du 01/09/2025 au 31/08/2026 — Présenté en Euros

ACTIF	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Exercice clos le 31/08/2026 (12 mois) Net	%	Exercice précédent 31/08/2025 (12 mois)
ACTIF IMMOBILISE							
Immobilisations incorporelles							
. Frais d'établissement							
. Frais de recherche et développement							
. Donations temporaires d'usufruit							
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	13 819	13 428	391	0,01	4 998	0,16	
. Fonds commercial							
. Autres immobilisations incorporelles							
. Immobilisations incorporelles en cours							
. Avances et acomptes							
Immobilisations corporelles							
. Terrains	180 000		180 000	4,37	180 000	5,86	
. Constructions	130 000	151	129 849	3,15	120 000	3,91	
. Installations techniques, matériel & outillage industriels							
. Autres immobilisations corporelles	1 991	1 849	142	0,00	594	0,02	
. Immobilisations corporelles en cours							
. Avances & acomptes							
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés							
Immobilisations financières							
. Participations et Créances rattachées							
. Autres titres immobilisés							
. Prêts	52 475		52 475	1,27	63 208	2,06	
. Autres							
TOTAL (I)	***378 285***	***15 428***	***362 857***	8,80	***368 800***	12,01	
ACTIF CIRCULANT							
Stocks et en-cours							
Avances et acomptes versés sur commandes					800	0,03	
Créances							
. Créances clients, usagers et comptes rattachés							
. Créances reçues par legs ou donations	1 150 000		1 150 000	27,90			
. Autres	17 095		17 095	0,41	15 000	0,49	
Valeurs mobilières de placement	2 465 145	5 782	2 459 363	59,67	2 484 370	80,87	
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	130 812		130 812	3,17	201 675	6,57	
Charges constatées d'avance	1 259		1 259	0,03	1 273	0,04	
TOTAL (II)	***3 764 311***	***5 782***	***3 758 529***	91,20	***2 703 118***	87,99	
Frais d'émission des emprunts (III)							
Primes de remboursement des emprunts (IV)							
Ecarts de conversion Actif (V)							
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	***4 142 596***	***21 210***	***4 121 386***	100,00	***3 071 918***	100,00	

BILAN PASSIF

Période du 01/09/2025 au 31/08/2026 — Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/08/2026 (12 mois)		Exercice précédent 31/08/2025 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	3 745 611	90,88	2 595 611	84,49
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité			35 000	1,14
. Autres				
Report à nouveau	64 974	1,58	60 592	1,97
Excédent ou déficit de l'exercice	5 639	0,14	4 869	0,16
Situation nette (sous total)	3 816 224	92,60	2 696 072	87,77
Fonds propres consomptibles				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	***3 816 224***	92,60	***2 696 072***	87,77
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	123 471	3,00	105 802	3,44
TOTAL (II)	***123 471***	3,00	***105 802***	3,44
PROVISIONS				
Provisions pour risques	24 875	0,60	10 000	0,33
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	***24 875***	0,60	***10 000***	0,33
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 895	0,29	5 142	0,17
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales			245	0,01
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	144 922	3,52	187 157	6,09
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance			67 500	2,20
TOTAL (IV)	***156 817***	3,80	***260 045***	8,47
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**4 121 386**	100,00	***3 071 918***	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/09/2025 au 31/08/2026 Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/08/2026 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2025 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens						
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services	114 320				114 320	N/S
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	132 680		100 524		32 156	31,99
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels	277 172		267 614		9 558	3,57
- Mécénats	18 000		12 380		5 620	45,40
- Legs, donations et assurances-vie			118 923		-118 923	-100,00
- Contributions financières	170		127		43	33,86
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges						
Utilisations des fonds dédiés	81 744		22 203		59 541	268,17
Autres produits	77		46		31	67,39
Total des produits d'exploitation (I)	***624 163***		***521 817***		***102 346***	19,61
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	394 218		199 543		194 675	97,56
Aides financières	208 403		269 879		-61 476	-22,77
Impôts, taxes et versements assimilés	63				63	N/S
Salaires et traitements	14 204		23 090		-8 886	-38,47
Charges sociales	5 038		911		4 127	453,02
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 209		5 270		-61	-1,15
Dotations aux provisions	14 875		10 000		4 875	48,75
Reports en fonds dédiés	63 927		45 294		18 633	41,14
Autres charges	2 126		754		1 372	181,96
Total des charges d'exploitation (II)	***708 063***		***554 739***		***153 324***	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	***-83 899***		***-32 922***		***-50 977***	-154,83
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif	18 003		6 565		11 438	174,23
Autres intérêts et produits assimilés	59 487		49 056		10 431	21,26
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	12 048				12 048	N/S
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)	***89 538***		***55 621***		***33 917***	60,98
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			17 830		-17 830	-100,00
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (IV)			***17 830***		***-17 830***	-100,00
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	***89 538***		***37 791***		***51 747***	136,93

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/09/2025 au 31/08/2026 Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/08/2026 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2025 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	***5 639***	***4 869***	***770***	15,81
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	713 702	577 438	136 264	23,60
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	708 063	572 569	135 494	23,66
EXCEDENT OU DEFICIT	***5 639***	***4 869***	***770***	15,81

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature	13 215	13 215		
Bénévolat	30 000	30 000		
TOTAL	***43 215***	***43 215***		
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations	13 215	13 215		
Personnel bénévole	30 000	30 000		
TOTAL	***43 215***	***43 215***		

FONDATION DES MFR DANS LE MONDE

Annexe aux comptes annuels

De l'exercice clos le 31 août 2026

Montants exprimés en euros

1. Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens mis en œuvre

1.1. Objet social de la Fondation

La Fondation des Maisons Familiales Rurales dans le Monde a pour but, dans le cadre d'une mission d'intérêt général, de coopérer dans l'ensemble du monde à la création, au développement et à l'animation des centres de formation générale et professionnelle dits « Maisons Familiales Rurales » et ceci en en respectant leurs principes et leurs méthodes :

- Les responsabilité des familles groupées en association et participant à la gestion de la Maison Familiale Rurale et à la formation des jeunes ;
- La pédagogie de l'alternance en relation avec les professions et le milieu de vie favorisant l'éducation globale des personnes ;
- Le développement du milieu par la participation à des actions de développement local.

1.2. Missions sociales et moyens mis en œuvre

Les moyens pour réaliser les objectifs de la Fondation sont à la fois assurés :

- Par les intéressés eux-mêmes et ceux qu'ils auront pu obtenir dans leur région et leur pays auprès d'organismes publics ou privés ;
- Par l'aide structurelle et pédagogique apportée par des Maisons Familiales Rurales existant dans d'autres pays
- par un concours financier de la Fondation.

Dans ce cadre, les moyens d'action de la Fondation sont consacrés :

- au financement de projets de développement de « Maisons Familiales Rurales » ;
- aux publications ;
- à l'équipement et au matériel pédagogique ;
- de même et d'une manière générale, les ressources disponibles de la Fondation devront être consacrés à la création, au développement et à l'animation des « Maisons Familiales Rurales » dans le monde.

La Fondation dispose d'un bureau loué à l'UNMFREO, d'un local de rangement dont elle est propriétaire et bénéficie des infrastructures et de moyens humains et techniques mis à disposition par convention par l'Union Nationale des MFREO. Elle a été animée bénévolement par un délégué général, ancien membre du personnel de l'Union Nationale des MFREO jusqu'au 30/08/2026. Un directeur a pris ses fonctions à partir du 01/09/2026.

Une convention avec l'Union Nationale des MFREO assure un financement sous forme de participation aux frais de fonctionnement de la Fondation.

La Fondation fait appel à la générosité du public pour financer une partie de ses missions sociales.

2. Faits significatifs de l'exercice

2.1. Evènements principaux de l'exercice

- **Convention d'abritement de la Fondation pour l'alternance**

Le conseil de la Fondation a approuvé, lors de son conseil du 21 janvier 2026, la convention d'abritement de la Fondation pour l'alternance à l'issue des formalités d'enregistrement légal de cette dernière.

- **Leg reçu**

La Fondation a accepté le 26 juin 2026 la donation entre vifs de Monsieur Patrick Gues au profit de la Fondation. Les ressources qui seront générées par les actifs compris dans la donation seront affectées, lors des prochains exercices, au fonctionnement de la Fondation pour l'alternance, conformément à la convention d'abritement signée et enregistrée.

2.2. Evènements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'évènements à signaler.

2.3. Principes, règles et méthodes comptables

2.3.1. Règles et méthodes comptables

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan
- Le compte de résultat
- L'annexe

L'exercice social clos le 31/08/2026 à une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2025 au 31/08/2026.

Les montants sont exprimés en euros et sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan	4 121 386 €
- Total du compte de résultat (produits)	684 194 €
- Résultat de l'exercice (excédent)	5 639 €

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

2.3.2. Méthode générale

Les comptes ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code de commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations énoncés par l'Autorité des normes comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des couts historiques.

2.3.3. Changement de méthode comptable

Il n'y a pas de changement de méthode comptable pour cet exercice

2.3.4. Notes concernant les postes de l'actif du bilan

2.3.4.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

2.3.4.2. Méthode d'amortissement

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie :

	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Installations générales	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	3 à 7 ans

2.3.4.3. Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par les prêts accordés aux MFR ; une provision pour risque peut être comptabilisée à la clôture de l'exercice si une incertitude sur le remboursement total ou partiel est identifié.

2.3.4.4. Créances

Elles ont été évaluées pour leur montant nominal. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.3.4.5. Valeurs Mobilières de Placements

Elles sont inscrites dans les comptes pour leurs coûts historiques. La composition du poste figure dans un tableau de l'annexe ; les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes font l'objet d'une déprécation qui affecte la valeur brute du placement concerné.

2.3.5. Notes concernant les postes du passif du bilan

2.3.5.1. Fonds propres statutaires

Ils sont composés des dotations initiales et complémentaires versées au profit de la Fondation. Conformément à la volonté des donateurs, elles ne sont pas consomptibles. Les sommes sont placées, conformément aux dispositions statutaires, en valeurs mobilières.

2.3.5.2. Réserve pour projets

Les statuts de la Fondation ne font plus obligation d'affectation à ce poste comptable.

2.3.5.3. Fonds dédiés

Ils correspondent à la fraction des ressources affectées par les tiers à des projets qui n'est pas utilisée à la clôture de l'exercice. Le détail est donné dans un tableau de suivi par projets.

2.3.5.4. Dettes

Elles ont été évaluées pour leur montant nominal.

3. Informations relatives au bilan

3.1. Actif

3.1.1. Tableau des immobilisations

	Valeur brute Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute Fin exercice
Immobilisations incorporelles	13 819	/	/	13 819
Immobilisations corporelles	301 991	10 000	/	311 991
Immobilisations financières	63 208	/	10 733	52 475
TOTAL	**379 018**	**10 000**	**10 733**	**378 285**

La variation des immobilisations corporelles concerne l'acquisition d'une cave sise au siège de la Fondation. La variation des immobilisations financières concerne :

- Le remboursement des prêts en cours octroyés antérieurement aux MFR

3.1.2. Tableau des amortissements

	Valeur brute Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute Fin exercice
Immobilisations incorporelles	8 822	4 606	/	13 428
Immobilisations corporelles	1 397	603	/	2 000
TOTAL	**10 219**	**5 209**	**/**	**15 428**

3.1.3. Principaux mouvements de l'exercice

	Montant	Durée amortissement
Acquisitions		
Cave Notre Dame de Lorette	10 000	20 ans
Sorties – Rebuts		
Néant	/	/

3.1.4. Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Néant.

3.1.5. Immobilisations financières

3.1.5.1. Immobilisations financières

	Valeur brute	Dépréciation
Prêts aux MFR	52 475	24 875
TOTAL	**52 475**	**24 875**
Accordé au cours de l'exercice	/	**/**
Néant	/	**/**

3.1.6. Créances

	Brut	A 1 an	Plus d'1 an
Donation Patrick Gues	1 150 000	1 150 000	/
TOTAL	**800**	**800**	**/**

3.1.7. Produits à recevoir

- Dons 14 095
- Partenariats 30è anniversaire 3 000

17 095

3.1.8. Valeurs mobilières de placement

	Valeur Acquisition	Cours à la clôture	Plus-value latente	Moins-value latente
Actions Michelin	109 382	103 600	/	5 782
Obligations Crédit Agricole	160 000	160 000	/	/
Titres Affinités Pierre SCPI Groupama	249 984	249 984	/	/
Obligations Crédit Agricole 10 ans	312 366	312 366	/	/
Titres FCPI	1 345 268	1 345 268	/	/
TOTAL	**2 177 000**		**/**	**5 782**

3.1.9. Disponibilités

Les sommes concernent les disponibilités déposées sur des livrets et des comptes courants auprès d'établissements bancaires :

Nature	Montant
Livrets épargne	
Crédit Agricole Livret A	82 609
Crédit Agricole Compte sur Livret	103 889
Crédit Mutuel Livret OBNL TRIPLEX	101 647
	288 145
Comptes courants	

Crédit Agricole		117 941
Crédit Mutuel		89
Crédit Mutuel AFD Madagascar		884
		118 914
	Total	**407 059**

Les montants reportés dans le tableau ci-dessus ne comprennent pas les intérêts courus non échus calculés et comptabilisés à la clôture de l'exercice.

3.1.10. Charges constatées d'avance

Fraction des charges concernant l'exercice suivant ; montants faibles non détaillés.

3.2. Passif

3.2.1. Variation des fonds propres

	A l'ouverture	Affectation Du résultat	Augmentation	Diminution	Fin exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	**2 595 611**		**1 150 000**		**3 745 611**
Statutaires	1 255 383				1 255 383
Complémentaires	755 306				755 306
Autres apports	584 922		1 150 000		1 734 922
Fonds associatifs avec droit de reprise	/				/
Statutaires					
Complémentaires					
Ecarts de réévaluation	/				/
Réserves	**35 000**	**487**		**35 487**	/
Statutaires					
Projets de l'entité	35 000	487		35 487	/
Autres					
Report à nouveau	**60 592**	**4 382**			**64 974**

Report à nouveau	60 592	4 382			64 974
Excédent ou déficit de l'exercice	4 869		5 639	4 869	5 639
Situation nette	**2 696 072**	**4 869**	**1 155 639**	**40 356**	**3 816 224**
Fonds propres consomptibles	/				/
Subventions d'investissement	/				/
Provisions réglementées	/				/
TOTAL	**2 696 072**	**4 869**	**1 155 639**	**40 356**	**3 816 224**

3.2.1.1. Les fonds associatifs sans droit de reprise

Le composition des fonds associatifs sont constitués par les différents apports décrits ci-après :

Nature	Caractéristique	Montant
Dotation statutaire		
Union nationale MFREO	Dotation initiale non consomptible	1 255 383
		1 255 383
Dotations complémentaires		
Union nationale MFREO	Apport sans droit de reprise	255 306
Union nationale MFREO	Apport sans droit de reprise	250 000
Association nationale pour la Formation et la Recherche pour l'Alternance (ANFRA)	Apport sans droit de reprise	250 000
		755 306
Legs et donations		
Arlette MILESI	Donation numéraire	90 000
Patrick GUES	Donation numéraire	100 000
Patrick GUES	Donation nu propriété bien immobilier	300 000
Patrick GUES	Donation simple biens et droits immobiliers	1 150 000
		1 640 000
Autres apports		

Affectation plus-value titres MICHELIN	Affectation statutaire	94 922
		94 922
	TOTAL	**3 745 611**

3.2.1.2. Affectation du résultat

Le résultat de l'exercice précédent a été affecté de la manière suivante :

Affectation en fonds associatifs 10 %	487
Total affecté aux fonds associatifs	**/**
Affectation à la réserve pour projets	/
Affectation au report à nouveau	4 382
Total résultat affecté	**4 869**

Le résultat excédentaire de l'exercice antérieur a été affecté en conformité avec les dispositions statutaires par décision du conseil d'administration ayant statué sur les comptes clos le 31 août 2025.

3.2.1.3. Réserve pour projet associatif

Solde début exercice	**34 813**
Affectation quote-part résultat	487
Reprise pour affectation/projet Madagascar	- 35 487
Solde fin exercice	**/**

La réserve pour projet associatif été mouvementée au cours de cet exercice à la suite de l'affectation de l'excédent de l'exercice précédent d'une part, et pour l'affectation au projet AFD/Madagascar.

Le poste est soldé à la clôture du 31/08/2026.

3.2.2. Report à nouveau avant répartition du résultat

Le résultat de l'exercice a été affecté selon les règles statutaires de la Fondation applicables jusqu'au 31/08/2025 selon les modalités suivantes :

- 10 % des résultats excédentaires aux fonds associatifs sans droit de reprise
- Le solde à la réserve pour projets des MFR

Le poste report à nouveau a été mouvementé après approbation du résultat excédentaire dégagé lors de la clôture au 31 août 2025.

La réforme des statuts de la Fondation a supprimé les modalités antérieurement applicables d'affectation du résultat. Il fait désormais l'objet d'une affectation au Report à nouveau pour la totalité.

3.2.3. Provisions pour risques et charges

La provision est constituée pour garantir le risque éventuel sur un prêt accordés à la MFR Papaïchton en Guyane et de la MFR de l'Est de Mayotte.

3.2.4. Engagement pris en matière de retraite et engagements similaires

Néant au 31 août 2025.

3.2.5. Fonds dédiés – Tableau de suivi

3.2.5.1. Dons manuels et ressources affectés

Don manuels	Fonds à engager en début exercice	Utilisation au cours de l'exercice	Engagement à réaliser	Fonds restant à engager à la clôture de l'exercice	Fonds dédiés sur projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Madagascar	5 444	/	3 330	8 773	
Brésil Nord	4 795	4 700	958	1 054	
Brésil Sud	2 688	2 300	6 149	6 537	
Burkina	150	9 900	9 828	78	
Bénin	6 162	4 000	10 772	12 934	
Cameroun	4 790	/	/	4 790	
Mali	1 212	/	8 371	9 583	
Maroc	4 934	/	/	4 934	
Colombie	1 195	/	513	1 708	
Comores	3 965	/	216	4 181	
Cambodge	1 157	1 157	/	/	
République Démocratique Congo	13 113	/	1 404	14 517	
Sénégal	4 860	/	801	5 661	
Bosnie Herzégovine	4 900	/	2 245	7 145	

Maurétanie	11 214	/	90	11 304
Guinée	1 038	/	/	1 038
Haïti	6 882	5 000	1 746	3 628
Mayotte	5 683	/	1 566	7 249
Togo	13 530	19 200	10 675	5 005
Ile Maurice	6 760	/	45	6 805
Tchad	1 324	/	270	1 594
Congo	/	/	270	270
Espace Mémoriel	/	/	4 677	4 677
TOTAL	**105 801**	**46 257**	**63 927**	**123 471**

3.2.5.2. Informations sur les fonds dédiés non utilisés

Conformément aux règles fixées par la fondation, les sommes provenant des dons manuels affectés sont versées à la demande des porteurs de projets sur production des justificatifs des dépenses engagées.

Les projets soutenus par la fondation peuvent se dérouler sur plusieurs mois ou années, les sommes restent en compte de fonds dédiés durant toute la période du projet.

3.2.6. Etats des dettes

Les dettes d'exploitation à la clôture de l'exercice sont les suivantes :

	Montant
Fournisseurs	2 526
Factures non parvenues	9 369
Organismes sociaux	/
TOTAL	**11 895**

Les dettes d'exploitation ont toutes une échéance à moins d'un an.

3.2.7. Créditeurs divers et charges à payer

	Montant
Avoir clients	180
Projet AFD Madagascar	95 796
Aides à verser	46 030
Divers	2 916
TOTAL	**144 922**

3.2.8. Autres dettes

Les sommes affectées aux projets des MFR sur fonds dédiés ou fonds libres validées par le conseil dont la mise en paiement n'a pu intervenir avant la date de clôture.

3.2.9. Produits constatés d'avance

Néant.

4. Informations relatives au compte de résultat

4.1. Ventilation des produits d'exploitation

Participations diverses	114 320
Subventions	132 680
Dons	277 172
Mécénat des entreprises	18 000
Legs et donations	/
Contributions financières	170
Report des ressources antérieures / dons affectés	52 237
Produits gestion courante	77
Total des produits d'exploitation	**594 656**

- Subventions comptabilisées dans l'exercice :

  - UNMFREO par application de la convention signée avec la Fondation ; quote-part comptabilisée au prorata de son application dans l'exercice, soit 15.000 euros.
  - Fondation pour le cofinancement du projet AFD/Madagascar, soit 50.180 euros.
  - AFD au titre d'un projet en partenariat avec les MFR de Madagascar, pour un montant de 67.500 euros.

- Mécénat des entreprises :

  Les sommes sont comptabilisées pour les montants issus des conventions de mécénat conclues avec une entreprise.

- Dons manuels :

Dons affectés à des projets	84 244
Dons des particuliers	27 598
Dons des MFR	56 500
Dons des associations et organismes	70 230
Dons des entreprises	600
Partenariats 30ème anniversaire de la Fondation	38 000
Total	**277 172**

- Contributions financières : reversements LILO et SPREADSHIRT.

4.2. Contributions volontaires en nature

La fondation bénéficie des contributions volontaires en nature suivantes :

Nature	Provenance	Valorisation
Mise à disposition du personnel comptable	**UN MFREO**	13 215
Missions Délégué général	**Patrick Gues**	30.000
TOTAL		**43.215**

Depuis le 1er juillet 2021, une convention établit une redevance d'occupation à la charge de la Fondation, ce montant est porté en comptabilité dans un compte de charges et s'élève, pour l'exercice actuel à 9.600,00 euros.

La fonction de Délégué général est assurée par Monsieur Patrick Gues, retraité de l'UNMFR. Le temps consacré par le délégué général fait l'objet d'une évaluation sur la base de trois (03) jours sur trente (30) semaines par an et un coût estimé à 30.000,00 euros pour l'exercice clos le 31 août 2026.

La valorisation chiffrée a été inscrite au pied du compte de résultat.

5. Autres informations

5.1. Informations relatives à la rémunération des dirigeants

Aucune rémunération n'est versée aux dirigeants bénévoles de la Fondation.

5.2. Honoraires commissaire aux comptes

Le montant des honoraires s'élève à 4.000 euros hors taxes pour la mission de certification légale des comptes

5.3. Situation fiscale

La Fondation n'est pas assujettie aux impôts commerciaux.

En tant que fondation reconnue d'utilité publique, les revenus des placements financiers ne sont pas assujettis à l'impôt.

5.4. Engagements hors bilan

5.4.1. Emprunt auprès des organismes bancaires

Néant.

5.4.2. Dettes garanties par des suretés réelles

Néant.

5.4.3. Engagements financiers

Néant.

5.4.4. Crédit-bail

Néant.

6. Information spécifique des entités faisant appel public à la générosité

6.1. Compte de résultat par origine et destination

	Exercice N		Exercice N-1	
A – Produits et charges par origine et destination	**TOTAL**	**Dont générosité du public**	**TOTAL**	**Dont générosité du public**
Produits par origine				
1 – Produits liés à la générosité du public				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	277 172	277 172	267 614	267 614
- Legs, donations et assurance-vie	/	/	118 923	118 923
- Mécénat	18 000	18 000	12 380	12 380
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	292 388	292 388	105 748	105 748
2 – Produits non liés à la générosité du public				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	44 398		50 570	
3 – Subvention et autres concours publics				
4 – Reprises sur provisions et dépréciations				
5 – Utilisations des fonds dédiés antérieurs	81 744	46 257	22 203	22 203
TOTAL	**713 702**	**633 817**	**577 438**	**526 741**
Charges par destination				
1 – Missions sociales				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	159 388	159 388	54 745	54 745
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	86 400	86 400	135 366	135 366
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	/	/	/	/
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	239 558	239 558	219 537	219 537
2 – Frais de recherche de fonds				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	93 765	93 765	34 510	34 083
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	3 848	3 848	4 800	34 510

3 – Frais de fonctionnement	**46 302**	**46 302**	**50 487**	**39 429**
4 – Dotations aux provisions et dépréciations	**14 875**	**14 875**	**27 830**	**/**
5 – Impôts sur les bénéfices	/	/	/	/
6 – Reports en fonds dédiés de l'exercice	**63 927**	**63 927**	**45 294**	**45 294**
TOTAL	**708 063**	**708 063**	**572 569**	**533 681**
Excédent ou déficit	**4 869**	**(74 246)**	**4 869**	**(6 940)**
B – Contributions volontaires en nature				
Produits par origine				
1 – Contributions liées à la générosité du public				
- Bénévolat	30 000	30 000	30 000	30 000
- Prestations en nature	13 215	13 215	13 215	13 215
- Dons en nature				
2 – Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
3 – Concours publics en nature				
- Prestations en nature				
- Dons en nature				
TOTAL	**43 215**	**43 215**	**43 215**	**43 215**
Charges par destination				
1 – Contributions volontaires aux missions sociales				
- Réalisées en France	15 000	15 000	15 000	15 000
- Réalisées à l'étranger				
2 – Contributions volontaires à la recherche de fonds	**7 500**	**7 500**	**7 500**	**7 500**
3 – Contributions volontaires au fonctionnement				
- Prestations en nature	20 715	20 715	20 715	20 715
- Dons en nature				
TOTAL	**43 215**	**43 215**	**43 215**	**43 215**

6.2. Compte d’emploi annuel des ressources collectées auprès du public

FONDATION DES MFR DANS LE MONDE

COMPTE EMPLOIS - RESSOURCES

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2026

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N	Eercice N-1
Emplois de l'exercice		
1- Missions sociales	**485 346**	**409 648**
1.1. Réalisées en France	**245 788**	**190 111**
- Actions réalisées par l'organisme	159 388	54 745
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	86 400	135 366
1.2. Réalisées à l'étranger	**239 558**	**219 537**
- Actions réalisées par l'organisme	-	-
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	239 558	219 537
2 - Frais de recherche de fonds	**97 613**	**39 310**
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	93 765	34 510
2.2. Frais de recherche d'autres ressources	3 848	4 800
3 - Frais de fonctionnement	**46 302**	**39 429**
TOTAL DES EMPLOIS	**629 261**	**488 387**

RESSOURCES PAR ORIGINE	Eercice N	Exercice N-1
Ressources de l'exercice		
1- Ressources liées à la générosité du public	**587 560**	**504 665**
1.1. Cotisations sans contrepartie	**-**	**-**
1.2 Dons, legs et mécénats	**295 172**	**398 917**
- Dons manuels	277 172	267 614
- Legs, donations et assurance-vie	-	118 923
- Mécénats	18 000	12 380
1.3. Autres ressouces liées à la générosité du public	**292 388**	**105 748**
TOTAL DES RESSOURCES	**587 560**	**504 665**
Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	**122 043**	**93 728**
(+) EXCEDENT ou (-) INSUFFISANCE de la générosité du public	- 41 701	16 278
(-) investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public	**-**	**12 037**
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	**80 342**	**122 043**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N	Eercice N-1
Emplois de l'exercice		
1- Contributions volontaires aux missions sociales	**15 000**	**15 000**
- Réalisées en France	15 000	15 000
- Réalisées à l'étranger	-	-
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	**7 500**	**7 500**
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	**20 715**	**20 715**
TOTAL	**43 215**	**43 215**

	Exercice N	Eercice N-1
Ressources de l'exercice		
1- Contributions volontaires liées à la générosité du public	**43 215**	43 215
- Bénévolat	-	-
- Prestations en nature	13 215	13 215
- Dons en nature	30 000	30 000
TOTAL	**43 215**	**43 215**

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	Exercice N	Eercice N-1
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	**105 802**	**82 711**
(-) Utilisation	46 257	22 203
(+) Report	63 927	45 294
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	**123 472**	**105 802**

Annexe au compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) et du compte de résultat par origine et destination (CROD)

Le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) est un nouveau tableau introduit par les articles 432-1 et 432-2 du règlement ANC 2018-06 pour les fondations reconnues d'utilité publique qui font appel à la générosité du public (articles 3 et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août). Il reprend la totalité des charges et produits du compte de résultat et isole dans une colonne les ressources et emplois liés aux ressources issues de la générosité du public.

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources annuel collectées auprès du public (CER) conforme à la loi n°91-772 du 7 août 1991) est établi conformément au modèle de tableau présenté à l'article 432-1 du règlement ANC 2018-06. Il ne reprend que les flux liés aux ressources issues de la générosité du public, d'après le CROD, et permet de suivre l'utilisation des ressources collectées non affectées et non utilisées entre l'ouverture et la clôture.

Principes, règles et méthodes d'établissement du CROD et du CER

Le CROD et le CER font apparaitre, d'une part, les ressources par origine :

- Produits liés à la générosité du public,
- Produits non liés à la générosité du public,
- Subventions et autres concours publics
- Reprises sur provisions et dépréciations
- Utilisations des fonds dédiés antérieurs

Et d'autres part, les emplois par destination :

- Misions sociales,
- Frais de recherche de fonds
- Frais de fonctionnement,
- Dotation aux provisions et dépréciations
- Impôts sur les bénéficies
- Reports en fonds dédiés de l'exercice.

Le total des ressources et des emplois du CROD correspond au total du compte de résultat.

Les ressources et les emplois qui concernent la générosité du public sont isolées dans le CROD sont repris dans le CER.

Modalités de passage du compte de résultat au CROD

Le Compte de Résultat par Origine et Destination est établi à partir des données comptables. Les ressources par nature sont directement issues de la comptabilité générale. Les emplois sont affectés par destination selon des clés de répartition.

Tableau de rapprochement des charges du compte de résultat et des rubriques du CROD

	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Reports en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources			
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes					
Achats de marchandises									
Variation de stock									
Autres achats et charges externes	148 464				92 463		35 735		**276 662**
Aides financières		86 400		239 558					**325 958**
Impôt, taxes et versements assimilés							63		**63**
Salaires et traitements	6 763					2 705	4 058		**13 526**
Charges sociales	2 858					1 143	1 715		**5 716**
Dotations aux amort. Et dépréciations	1 302				1 302		2 604		**5 208**
Dotations aux provisions							14 875		**14 875**
Reports en fonds dédiés								63 927	**63 927**
Autres charges							2 126		**2 126**
Charges financières									
Charges exceptionnelles									
Impôt sur les bénéfices									
TOTAL	**159 388**	**86 400**		**239 558**	**93 765**	**3 848**	**61 176**	**63 927**	**708 063**

Commentaires concernant les ressources

Les ressources distinguent dès leur comptabilisation celles qui relèvent de la générosité du public de celles qui ont une autre origine.

Les ressources issues de la générosité du public sont constituées principalement des dons manuels. La comptabilisation permet la distinction entre les dons affectés, selon la volonté des donateurs, et les dons non affectés.

Les dons affectés sont destinés exclusivement au financement des missions sociales. Les dons qui ne sont pas utilisés au cours de l'exercice sont comptabilisés en dotation aux fonds dédiés selon un suivi par projets. Les fonds dédiés constitués antérieurement qui participent aux actions réalisées au cours de l'exercice sont repris dans le compte de résultat.

Les dons non affectés sont destinés au financement des projets de l'exercice ; ils peuvent être complétés par les ressources qui ne sont pas issues de la générosité du public.

- **Les ressources issues de la générosité du public**

Les ressources collectées auprès du public se composent :

-	Cotisations sans contrepartie	/
-	des dons des particuliers ou des organismes affectés	84 244
-	des dons des particuliers ou des organismes non affectés	210 928
-	des legs (affectés ou non affectés)	/
-	des autres produits liés à la générosité du public	292 388
	Total	**587 560**

Les autres produits liés à la générosité du public concernent principalement les revenus financiers d'actifs issus de la générosité du public.

- **Les ressources non liées à la générosité du public**

Les sommes collectées à ce titre au cours de l'exercice sont les suivantes :

-	Cotisations avec contrepartie	/
-	Parrainage des entreprises	/
-	Contributions financières sans contrepartie	/
-	Activité annexe : mise à disposition du personnel au profit de UNMFREO	/
-	Subvention UNMFREO	15 000
-	Produits financiers	/
-	Produits autres	29 398
	Total	**44 398**

- **Les subventions et autres concours**

Il n'y a pas de sommes collectées à ce titre au cours de l'exercice.

- **Les reprises de provisions**

Il n'y a pas de sommes inscrites dans ces comptes pour cet exercice.

- **Les ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs**

Cette rubrique fait apparaitre l'utilisation dans l'année des fonds qui étaient affectés à des projets déterminés, non utilisés à la clôture de l'exercice précédent.

Le détail est donné à la note 3.2.5.1 de l'annexe.

Commentaires concernant les emplois par destination

- **Définition des missions sociales**

La définition des missions sociales résulte d'une décision propre à l'association émanant de l'organe chargé d'arrêter les comptes étant entendu que les missions ainsi définies, doivent être conformes à l'objet statutaire.

La Fondation a pour but de coopérer dans l'ensemble du monde à la création, au développement et à l'animation des centres de formation générale et professionnelle dits « Maisons Familiales Rurales » et ceci en respectant leurs principes et leurs méthodes :

- La responsabilité des familles groupées en association et participant à la gestion de la Maison Familiale Rurale et à la formation des jeunes,
- La pédagogie de l'alternance en relation avec les professions et le milieu de vie favorisant l'éducation globale des personnes,
- Le développement du milieu par la participation des actions de développement local.

Les missions sociales de la fondation sont assurées par un concours financier sous forme de participation au projet et de prêt ou d'avance sur projet.

- **Affectation des emplois**

S'agissant des emplois, l'association indique la totalité des charges engagées pour la réalisation de l'ensemble de ses activités et missions, qu'elles aient été ou non financées par des ressources collectées auprès du public.

Ces dépenses sont ventilées par fonction, selon les grandes catégories suivantes :

- missions sociales en France et à l'étranger
- frais de recherche de fonds
- frais de fonctionnement

Les charges directes sont affectées à la rubrique d'emploi concernée. Les charges indirectes sont affectées en fonction de clefs de répartition approuvées par le Conseil d'administration.

- **Missions réalisées en France**

Les achats et services externes sont affectées selon les clefs de répartition ; il s'agit de l'affectation d'une quote-part des charges de fonctionnement ; l'affectation représente environ 22 % des achats et services exposées par la Fondation.

Une quote-part de du temps de travail du salarié de la Fondation évaluée à 50 % a été retenue au titre de la contribution aux missions sociales réalisées en France.

Une quote-part de du temps de travail du Délégué général de la Fondation évaluée à 50 % a été retenue au titre de la contribution volontaire aux missions sociales réalisées en France.

- **Missions réalisées à l'étranger**

Le poste inclut les aides versées directement aux projets réalisés à l'étranger.

-	Programme ARQ Union	15 000
-	Aides aux projets des MFR dans le Monde	224 588
	Total	**239 588**

Les aides versées sont financées par les collectes affectées et le report des fonds dédiés collectés antérieurement ; dans certains cas les ressources issues de la collecte non affectée ainsi que des fonds privés collectés auprès d'entreprises ou d'organismes participent aux aides versées.

- **Informations utiles sur la politique d'appel à la générosité du public**

La Fondation a principalement engagé les montants suivants au cours de l'exercice :

-	Brochures, documents de communication, 30 -ème anniversaire	63 848
-	Rémunérations et charges sociales	3 848
-	Frais de siège, déplacements des bénévoles et du Délégué général	26 903
-	Cotisations aux organismes	1 713
-	Dotation amortissements	1 302
	Total	**97 614**

Les supports et moyens de communication suivants sont utilisés par la Fondation :

- Le site Internet, réseaux sociaux, référencement sur d'autres sites
- Les brochures de présentation et les différents flyers dédiés à des opérations spécifiques
- Les actions locales menées par les MFR.

- **Frais de fonctionnement**

Ce poste comprend les coûts directs engagés par la fondation pour son fonctionnement général.

-	Achats	187
-	Services (assurance, honoraires, téléphonie, frais bancaires…)	35 548
-	Charges de personnel et charges sociales	5 836
-	Charges financières	/
-	Autres charges	2 126
-	Dotation aux amortissements	2 604
-	Dotation aux provisions	14 875
	Total	**61 176**

Les frais de fonctionnement ne sont imputés que pour une fraction sur les collectes issues de la générosité du public.

Modalités de présentation du compte d'emploi annuel des ressources

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources annuel collectées auprès du public est établi conformément au modèle de tableau présenté à l'article 432-1 du règlement ANC 2018-06. Il ne reprend que les flux liés aux ressources issues de la générosité du public, d'après le CROD, et permet de suivre l'utilisation des ressources collectées non affectées et non utilisées entre l'ouverture et la clôture.

Montant des ressources reportées liées à la générosité du public

Conformément au règlement ANC n° 2018-06, le montant des ressources reportées liées à la générosité du public est effectué é en conformité avec l'article 432-19 qui précise : « *le montant des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés est égal au solde des fonds propres disponibles collectés auprès du public, sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations ou fractions d'immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs* ».

En raison du modèle économique de la Fondation, il a été considéré que les fonds propres, à l'exception de la dotation initiale et de la dotation complémentaire, étaient constitués de ressources qui n'étaient pas issues de la générosité du public.

❖ ❖ ❖